



RUPTURE ABUSIVE - CONTRAT DE REPRESENTATION

Par **HAWESS Med Errachid**, le **13/04/2009** à **23:17**

J'ai un contrat de représentation commerciale (à la commission) sur la Tunisie, avec une Société Française d'équipements de manutention pour aéroports. J'ai travaillé pendant 4 ans, et j'ai réalisé de bonnes commandes.

En 2004 cette société a rompu abusivement et unilatéralement le contrat qui nous lie; sans aucun motif.

Par plusieurs reprises j'ai demandé et réclamé par fax et par lettres les raisons de leur décision; mais malheureusement je n'ai pas reçu de réponse.

Que puis-je faire ? y a t'il un recours ? Est-il possible d'avoir une assistance juduciaire d'un avocat (sans honoraires - mais par intéressement)? AIDEZ-MOI - LE BON DIEU VOUS LE RENDRA !

Je suis à votre disposition pour des précisions et des copies de documents. Merci beaucoup.
Sincères et fraternelles salutations.

Med. Errachid HAWÊSS - hamora@planet.tn